Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1191

Artikel: Collégialité : tempête dans un verre d'eau

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COLLÉGIALITÉ

Tempête dans un verre d'eau

LE CASUS BELLI

L'indice mixte a été introduit à l'occasion de la 9ème révision de l'AVS en 1979. Il est calculé en faisant la moyenne de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des salaires. Cette dynamisation partielle des rentes permet non seulement de maintenir le pouvoir d'achat des rentiers mais encore de faire profiter ces derniers, dans une certaine mesure, de l'accroissement de la richesse nationale.

En règle générale les rentes sont adaptées tous les deux ans. Mais le Conseil fédéral peut raccourcir ce délai lorsque l'inflation annuelle dépasse 8% ou le prolonger quand l'augmentation du coût de la vie est inférieure à 5% sur deux ans.

Depuis 1993, l'adaptation est annuelle si l'inflation est supérieure à 4%.

Entre 1980 et 1993, le coût de la vie a augmenté de 63% et les salaires de 83%, ce qui a conduit à une amélioration des rentes d'environ 75%.

(jd) L'art de la petite phrase est typiquement français. Manié par des politiciens qui meublent ainsi leurs silences sur les problèmes importants, il fait les délices des commentateurs, habiles à broder et à supputer à propos des arcanes du pouvoir. Versailles est toujours en France.

Cette détestable manière de réduire le débat politique à des jeux de mots est-elle en passe de franchir le Jura? Les vagues soulevées par les propos de Ruth Dreifuss devant le récent congrès de l'Union syndicale suisse ne mériteraient pas la moindre ligne, si elles ne révélaient une conception préoccupante de l'information de la part de celles et ceux qui ont mission de la transmettre et si elles ne permettaient d'éclaircir le sens de la collégialité gouvernementale.

Dans son discours de Montreux, la conseillère fédérale socialiste a certes exprimé son désaccord avec l'abandon de l'indexation des rentes à l'évolution des salaires. Parce qu'elle défendrait bec et ongles le budget de son département ou qu'elle se comporterait plus en dirigeante syndicale qu'elle fut, qu'en magistrate qu'elle est maintenant, comme l'ont insinué certains journalistes et politiciens ?

Passe encore que les dirigeants des partis bourgeois sautent sur l'occasion pour fustiger une adversaire politique dans l'espoir électoral de regagner un profil qui leur fait défaut. Ils se trompent lourdement d'ailleurs: la crédibilité des partis ne peut que pâtir de cette guéguerre qui leur tient lieu de programme et qui lasse le corps électoral.

Replacer les mots dans leur contexte

Des professionnels de la communication, par contre, on est en droit d'attendre qu'ils écoutent ou qu'ils lisent les propos tenus dans leur intégralité, c'est-à-dire dans leur contexte. Devant les syndicalistes, Ruth Dreifuss a clairement manifesté son adhésion à la concordance, à une politique basée sur la négociation: «Mettre ensemble toutes les forces politiques importantes de ce pays est un des atouts - le plus important - de notre système politique. Nous devons en prendre soin. Et lorsque je dis nous, j'entends ici nous tous et je m'adresse aux partis bourgeois tout autant, plus peut-être même, qu'à vous.» Or cet esprit de concordance n'a pas présidé à la proposition du Conseil fédéral de supprimer l'indice mixte. La décision a été prise à la sauvette, sans analyse sérieuse de ses effets pour les rentiers, dans un souci purement financier. «Voulons-nous, par une mesure de pure politique financière, prendre une décision de politique sociale lourde de conséquence, dont personne ne veut vraiment ?» Cent millions d'économie pour la

Confédération représentent 600 millions – et non 500 comme l'a affirmé Ruth Dreifuss – soustraits aux retraités.

Ruth Dreifuss représentante d'intérêts sectoriels, porte-parole des syndicats? Elle n'a pourtant pas hésité, devant les délégués de l'USS, à critiquer l'initiative socialo-syndicale sur l'assurance-maladie et ses effets négatifs sur l'emploi. De cela, pas un mot.

Les fantasmes des commentateurs

Lorsque la conseillère fédérale exprime ses regrets d'avoir suscité de telles réactions, l'imagination de certains commentateurs ne connaît plus de limites. Les regrets deviennent des «excuses», une «demande de pardon», de la «soumission», un «reniement». A désespérer de la langue française. Le correspondant de la Neue Zürcher Zeitung, d'habitude plus sobre, n'hésite pas à faire dans le «reality show» en affirmant que Ruth Dreifuss a succombé à de fortes pressions de certains de ses collègues pour aller à Canossa. Alors qu'en fait, ce sont les magistrats bourgeois qui actuellement les subissent de la part de leurs partis - menaces de refuser le budget 1995 – pour couper aveuglément dans les dépenses. Avec les décisions hâtives que l'on connaît et la mise en danger de la cohésion gouvernementale.

En affirmant vouloir faire «tout son possible afin que cette rupture de collégialité soit également la dernière», la cheffe du Département de l'intérieur ne renie ni ses propos de Montreux, ni ne se couche devant ses collègues. Elle signale simplement les conditions nécessaires au bon fonctionnement du collège gouvernemental: sur les dossiers importants, la volonté d'aboutir à un compromis équilibré, acceptable par tous et donc la nécessité d'un débat approfondi, argumenté, où l'on pèse soigneusement le pour et le contre, les avantages et les inconvénients d'une décision. Sans consensus sur les grandes questions, la collégialité n'est qu'un attrape-nigaud, une manière de neutraliser la minorité. Yvan Rickenbacher, ancien secrétaire général du PDC et fin connaisseur de la vie politique fédérale, ne dit pas autre chose: plus de sérieux dans le travail gouvernemental et les décisions du collège seront défendues avec fermeté. Mais le Conseil fédéral manque de temps. Et précisément, les partis gouvernementaux, craignant un référendum de l'extrême-droite, viennent de décider de geler le dossier des secrétaires d'Etat qui devaient décharger les conseillers fédéraux. \

Un exécutif vulnérable

Il est de bon ton actuellement de casser du sucre sur le gouvernement, d'insister sur les FLIROPE

Mais parlons-en donc!

(jd) Si son objectif final reste l'adhésion à l'Union européenne (UE), le Conseil fédéral ne cesse de donner de la Suisse l'image d'une promise hésitante et capricieuse devant les avances d'un prétendant impatient. Une image totalement déplacée puisque le rôle du prétendant, c'est la Suisse qui l'endosse.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: Eric Baier (eb) Catherine Dubuis (cd) André Gavillet (ag) Pierre Imhof (pi) Yvette Jaggi (yj) Charles-F. Pochon (cfp) Composition et maquette: Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier, Françoise Gavillet Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

Rappel. En mai dernier, un communiqué du gouvernement helvétique saluait la décision de principe du Conseil des ministres de l'UE d'ouvrir des négociations avec notre pays. (DP 1187). Mais dans la foulée, le caprice: Adolf Ogi glissait un paragraphe acide à propos du retard pris par les Européens à se prononcer sur le dossier des transports. Bruxelles en avait été agacé.

Fin octobre, les ministres des affaires étrangères de l'UE donnent le feu vert à la Commission pour entamer ces négociations. Et voilà que le Conseil fédéral prend un profil bas: il désire ne pas recevoir une lettre de la Commission lui communiquant officiellement la décision des ministres des affaires étrangères et l'invitant à entamer les négociations; il ne veut pas non plus d'un acte formel ouvrant ces négociations. Incompréhension et irritation à Bruxelles. La Suisse croit-elle ainsi échapper au parallélisme exigé par l'UE – équilibre des résultats pour les deux partenaires, non seulement dans chaque dossier, mais aussi globalement –? Même si un accord sur la recherche, urgent pour la Suisse, est quasiment prêt, Bruxelles peut très bien faire dépendre sa signature de l'obtention de résultats dans d'autres domaines, l'agriculture ou la main-d'œuvre étrangère par exemple. La Suisse ne pourra faire valoir unilatéralement ses urgences.

Derrière ce maniérisme hors de propos, on croit déceler la main d'Adolf Ogi, déçu de voir «son» dossier, celui des transports, accroché tout en queue du train. En effet, selon la volonté de Bruxelles, les négociations devraient s'ouvrir officiellement avant le 21 décembre, date à laquelle les ministres européens des transports prendront leur décision sur la demande suisse. Mais notre chef du Département des transports ne peut visiblement se satisfaire des promesses du Conseil des ministres d'entamer rapidement les discussions sur ce sujet avec la Suisse.

Et pour faire bon poids, voilà que les partis bourgeois demandent au Conseil fédéral de retarder la publication de son rapport sur la politique européenne, prévue pour le début de l'an prochain. Il n'y aurait rien de nouveau à dire. En réalité, ces stratèges veulent éviter à tout prix un débat public sur le principe de l'adhésion ou sur un sujet chaud comme la politique des étrangers. L'Europe, une histoire grivoise qu'on se raconte à voix basse. Est-ce ainsi que nos dirigeants politiques croient pouvoir faire évoluer l'opinion publique ?

MÉDIAS

L'annuaire suisse de sciences politiques 1994 vient de paraître. Il est intitulé *Femmes et politiques*. Le sujet est traité par 13 auteurs dont un seul homme. L'anglais y fait une entrée en force : six études dans cette langue, cinq en français et deux en allemand. L'éditorial, en français et en allemand, est rédigé au masculin.

Les Alpes continuent de susciter de l'intérêt. Le Tages-Anzeiger a joint une carte de la région à une de ses éditions et un supplément publié en commun par quatre quotidiens germanophones à l'édition suivante. A côté du journal zurichois, les autres quotidiens sont le Süddeutsche Zeitung de Munich, Der Standard de Vienne et Dolomiten de Bozen-Bolzano.

Le grand journal allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung édite quatre fois par année un Allgemeine Hochschul-Anzeiger diffusé dans les Universités allemandes, autrichiennes et suisses.

Les jeunes lecteurs du *Tages-Anzeiger* disposeront chaque semaine, dès le printemps 1995, d'un supplément à leur intention. Segment visé: les 13 à 18 ans.

•••

divergences entre ses membres, de guetter les faux-pas. L'exécutif n'est certes pas sans défaut. Mais ses dysfonctionnements sont largement imputables aux partis gouvernementaux et en particulier aux partis bourgeois, sans projets, paralysés par le méchant loup Blocher, l'œil rivé sur les échéances électorales et en quête du grand coup médiatique qui les propulsera sur les manchettes. Au lieu de débattre des dossiers avec leurs magistrats et de préparer des solutions acceptables par une majorité, ils instrumentalisent les conseillers fédéraux au service de leurs intérêts électoraux. Comment peut fonctionner dans ces conditions un gouvernement qui ne dispose pas de la question de confiance et dont les projets sont soumis au verdict populaire? ■